

CIRCONSCRIPTION Angoulême-EST



Zoom sur les parcours



Comment préparer une orientation, anticiper les aménagements ou adapter les parcours aux besoins des élèves... autant *questionnements* professionnels que ce numéro spécial vous propose d'aborder.

Bonne lecture.

des partenaires:

RASED

référents **MDPH**

santé scolaire

Novembre 2021

Publication

Circonscription Angoulême Est

Edition

Henri Porte

Inspecteur de l'Education Nationale

Rédaction

Nathalie Pasquet

Conseillère pédagogique

Gaëlle Paulhac

Secrétaire de circonscription

Le blog de circonscription

Des ressources pour davantage de clarté

Parcours élèves Pensez-y: l'onglet circonscription vous propose un **annuaire**

La circonscription met à votre disposition sur le blog une rubrique dédiée aux parcours élèves.

En cliquant,

accédez au padlet.



Vous y trouverez tous les formulaires de circonscription harmonisés et remaniés : PPRE, saisine RASED, Equipes éducatives... Nous vous proposons également des informations concernant la prise en charge de la difficulté scolaire ou l'adaptation des parcours.

Orienter vers les enseignements adaptés

Orientation EGPA: Lorsque la difficulté scolaire est importante et persistante, une orientation vers les enseignements adaptés peut répondre aux besoins de l'élève.

Une rubrique dédiée est accessible sur l'intranet académique:



Orientation vers les enseignements adaptés

Pour les élèves hors MDPH, le dossier doit être transmis à la circonscription avant le 20 janvier.

Pour les élèves relevant du handicap, le dossier est à envoyer directement à la MDPH et au référent.

Il doit comporter à minima: un PPRE, un CR d'équipe éducative attestant de l'accord de la famille, les livrets mathématiques et français (ou autres productions significatives), un avis RASED et la saisine du pôle ressource.



Gestion des aménagements de parcours

Les situations individuelles amènent parfois l'équipe enseignante à se questionner sur un aménagement de parcours : passage anticipé, maintien. Ces réponses, tout à fait exceptionnelles, peuvent être apportées lorsque les leviers habituels de traitement de la difficulté scolaire ont été actionnés.

Exemple avec la mise en place d'un maintien : les étapes incontournables

Premier niveau de réponse : la classe

Au sein de la classe des adaptations et aménagements sont proposés. Ces réponses sont formalisées sous la forme d'un PPRE qui permet d'associer l'élève et d'informer la famille.

Second niveau de réponse : l'école

En concertation, l'équipe enseignante se mobilise pour discuter des réponses possibles. Les suivis extérieurs peuvent être questionnés.

L'Equipe éducative est le lieu privilégié des échanges avec la famille qu'il s'agit d'inclure dans les réponses proposées.

Troisième niveau de réponse : les RASED

Au-delà des bilans et suivis, les RASED peuvent vous proposer des réponses adaptées et co-intervenir en classe à vos côtés. Ils sont incontournables dans le traitement de la difficulté scolaire.

Si les difficultés persistent, un aménagement de scolarité de type maintien peut alors être proposé. Un dossier est alors soumis au <u>Pôle ressource de circonscription</u>. Il comportera alors les éléments retraçant le suivi de l'élève :

- Saisine pôle ressource
- PPRE
- CR d'équipe éducative
- Avis RASED
- Productions significatives





Période 1

Période 2

Période 3

Période 4

Période 5

L'accompagnement par les référents handicap

Le handicap à l'école: lorsque la réponse aux difficultés d'un élève relève de la MDPH, les référents sont là pour vous accompagner dans la constitution des dossiers. Voir coordonnées des référents handicap

Quand puis-je solliciter le référent handicap de secteur :

- Pour m'accompagner au moment de monter un dossier MDPH
- Pour assurer le suivi auprès de la MDPH et des partenaires
- Pour faire le lien avec une famille
- Pour réunir une équipe de suivi
- Pour m'assurer du suivi des notifications AESH en lien avec le service coordination <u>avs16@ac-poitiers.fr</u>

